



## SUR QUELQUES MONNAIES FRANÇAISES DES INDES

*Exposé fait devant la SSN en 2002  
par Jacques Daunis*

Les monnaies françaises des Indes ont été émises depuis 1700 sous Louis XIV jusque sous Louis-Philippe, pendant environ 140 ans. Il y a peu de variétés et mises à part deux monnaies d'or, elle sont en argent, en bronze ou en cuivre.

Ces monnaies portent généralement sur une de leurs faces une ou plusieurs fleurs de lys ou une couronne, très rarement une date ou une lettre d'atelier, et s'il y a des inscriptions elles sont en langue indigène.



*fanon de Pondichery*

### Un peu d'histoire

L'Inde n'a d'abord été connue en Europe que comme un pays fabuleux grâce à d'épisodiques voyageurs comme Benjamin de Tulède au 12<sup>ème</sup> siècle, Marco Polo au 13<sup>ème</sup> siècle ou Odoric de Pordemone à la fin du 13<sup>ème</sup> siècle. Les Portugais s'y établirent les premiers grâce à Vasco de Gama en 1498, puis les Hollandais suivis par les Anglais et les Français qui y installèrent des comptoirs à partir de 1600. Ensuite arrivèrent les Danois en 1612 puis les Allemands en 1722. Les Français et les Anglais furent, en fait, les seuls à se disputer la conquête de l'Inde.

La première tentative française d'établissement d'un commerce avec l'Inde a été faite par des commerçants malloins sous Henri IV en 1604, mais ce trafic tourna au désastre malgré une réorganisation en 1642 par Richelieu. Ce n'est que sous Louis XIV en 1664 que Colbert créa la **Compagnie des Indes Orientales**. Cette Compagnie avait son siège à Lorient et, pour une période de 50 ans, avait le monopole du commerce dans le domaine colonial baigné par l'océan Indien, depuis l'Afrique jusqu'aux îles de la Sonde.

La Compagnie des Indes Orientales s'établit sur trois territoires disséminés sur les côtes de l'Inde : **Surat** en 1668 sur le golfe de Cambrey côte ouest, **Pondichéry** en 1674 sur la côte de Coromandel au sud-est et **Chandernagor** en 1686 dans le delta du Gange au nord-est à côté de Calcutta. Cette Compagnie perdura jusqu'en 1719, date à laquelle elle fusionna avec la Compagnie d'Occident pour le commerce avec la Louisiane. Un édit de 1720 lui donna le nom de **Compagnie Perpétuelle des Indes**, dont le directeur était Jean Law. Cette nouvelle organisation donna un nouvel essor au commerce avec l'Inde, et c'est à ce moment là que

furent créés de nouveaux établissements dont les principaux sont **Mahé** (1721, du nom du gouverneur général Mahé de la Bourbonnais) sur la côte de Malabar au sud-ouest, **Karikal** (1738) sur la côte de Coromandel au sud-est et **Yanaon** (1751) sur la côte d'Orissa à l'est. L'ensemble des territoires représentaient environ 513 km<sup>2</sup> et avait pour chef lieu Pondichery, ville importante qui compta jusqu'à 80.000 habitants en 1735. L'empire français en Inde s'étendait alors sur toute la largeur de la péninsule, du golfe du Bengale au golfe d'Oman. Mais après 1754, date de départ du gouverneur Dupleix, les Anglais s'emparèrent de la plupart de nos établissements (guerre de Sept-Ans) et en 1761 ce fut la fin de la domination française en Inde. En 1763 le traité de Paris ne nous laissait que les territoires de Pondichery, Chandernagor, Yanaon, Karikal et Mahé ainsi que les comptoirs de **Calicut**, **Mazulipatam** et **Surate**. En 1769 la faillite de la Compagnie des Indes est constatée et un arrêt du Conseil d'Etat suspend le privilège et accorde à tous les nationaux la liberté du commerce au delà du Cap de Bonne Espérance. Pourtant en 1785 une nouvelle Compagnie des Indes est instituée, elle perdura jusqu'à la Révolution. Elle fut dissoute par l'Assemblée Constituante en 1791 et la liberté du commerce fut rétablie.

Pour en terminer avec l'histoire française des territoires de l'Inde, à partir de 1848 l'administration des territoires fut confiée à un gouverneur puis après 1939 à un Commissaire de la République. Chandernagor fut transférée à l'Union Indienne en 1952 et les autres territoires en 1954. Le traité de cession a été signé en 1956 et a été ratifié par le Parlement Français en 1963.

### **Le système monétaire**

Pendant longtemps, quelle que soit l'origine des monnaies utilisées, seul le prix du métal a été pris en considération, ce qui revenait au troc : marchandise contre métal. La colonisation prenant de l'importance et les échanges augmentant, un atelier monétaire fut alors créé à Pondichery en 1700. Deux types de fabrications ont eu lieu.

- Une fabrication typiquement indigène (roupies, 2 roupies et demi-roupie en argent et pagodes en or), entreprise seulement à partir de 1731 et frappée au nom des Grands Mogols de l'Hindoustan, ces monnaies étaient acceptées en dehors du district de Pondichery. Nous n'en parlerons pas ici.



*1 roupie au nom de Châh Alamgir*

- Une fabrication française, exprimée en unités monétaires locales, commencée plus tôt dès 1700, qui comprend des monnaies d'or, des monnaies d'argent et des monnaies de bronze. C'est l'atelier de Pondichery qui a frappé la très grande majorité des monnaies émises en Indes, la plupart pour Pondichery mais aussi pour Mahé, Karikal et pour Yanaon. Les ateliers de Chandernagor (exactement à Moxoudabat) et de Surate n'ont frappé que des monnaies indigènes et en très petit nombre.

Plusieurs types de monnaies ont été frappés, leurs noms sont locaux et leur style est assez dépouillé: On trouve la *pagode*, le *fanon*, le *doudou* et le *cache*. Pour Mahé il a aussi été frappé des *biches*, le biche constituant l'unités monétaire de la côte malabare.

- La pagode** est une monnaie d'or représentait 26 fanons d'argent en 1700 mais elle a valu jusqu'à 32 fanons.
- Le fanon** et ses multiples sont en d'argent, le fanon a en 1775 une valeur de 6 sols et 10 deniers  $\frac{1}{2}$  et pèse entre 2 et 2,5 g
- Le doudou** et ses multiples sont des monnaie de bronze, le doudou vaut 5 deniers et pèse entre 4,15 et 6,3 g
- Le cache** (ou  $\frac{1}{4}$  de doudou) est aussi en bronze, il vaut 1 deniers  $\frac{1}{4}$  et pèse 1,2 à 1,6 g. La correspondance avec la monnaie indigène était de 5 fanons pour 1 roupie.



Seuls deux types de pagodes d'or ont été frappés, tous deux par l'atelier de Pondichery et ne sont pas datés: l'un sous Louis-Philippe pour Pondichery, l'autre pour le comptoir de Yanaon. La première pagode représente d'un côté une couronne indoue et de l'autre cinq fleurs de lys, symbole de la compagnie après 1720.



L'autre pagode, de style typiquement indou, représente d'un côté le dieu Vishnou entre deux femmes, Rukmini et Padmini, et de l'autre des perles avec un croissant au milieu.

Il faut signaler pour la petite histoire que l'émission de ce dernier monnayage, qui représentait une divinité païenne indoue, souleva la protestation de l'évêque portugais de San Thomé qui étendait sa juridiction sur les établissements catholiques de l'Inde, l'affaire fit grand bruit.



*1 fanon 1700*



*1 double fanon sans date*

Pour le monnayage d'argent, trois monnaies furent d'abord créées : une pièce de **1 fanon** au millésime de 1700 et deux pièces non millésimées, l'une de **1 fanon** et l'autre de **1 double-fanon**. Ces monnaies ont un style très proche de celui des monnaies de la métropole : la fleur de lys (symbole de la compagnie avant 1720) et 8 L de Louis XIV et une couronne.

A partir de 1720 un nouveau type, plus rustique, apparut. Il perdura jusqu'en 1830, avec plusieurs variétés aussi bien pour le droit sur lequel figure une couronne hindoue que pour le revers qui possède cinq fleurs de lys (symbole de la nouvelle compagnie) de tailles également variées.



1 fanon



1 double fanon

Pour le monnayage de bronze il y avait deux types de divisionnaires : le cache et le doudou, le doudou valant 4 caches (il y a 16,5 doudous dans un fanon en argent). Sur une face est représentée une fleur de lys, sur l'autre une légende en tamoul (PUDU/TCHE/RI) qui signifie "nouvelle résidence des parias"



1 cache



1 doudou

Sous Louis-Philippe un nouveau cache a été frappé, la face écrite restant la même, l'autre face est datée (ici 1836) et la fleur de lys est remplacée par un oiseau battant des ailes.



1 cache

Des monnaies spécifiques ont été frappées pour d'autres comptoirs.

Pour le comptoir de Mahé il a été frappé par l'atelier de Pondichéry, un fanon en argent ainsi que des biches en bronze (1 biche, 1/2 biche et 1/4 de biche). 1 roupie vaut 64 biches. Le fanon n'est pas daté mais possède une lettre d'atelier, P pour Pondichery ou T pour Tellichery, possession anglaise où furent frappés quelques fanons.



1 fanon de Pondichery

La légende indoue se traduit sur l'avvers par "FRANS/CAMPANI" et sur le revers par "BHULTCHERI/P/SANA" (Pondichery/P/année). Les biches et ses divisionnaires (1/2 et 1/4 de biches) ont cinq fleurs de lys (plus ou moins lisibles) sur une face et la date d'émission sur l'autre face.



1 biche

Pour le comptoir de Karikal, seules des monnaies de cuivre non datées ont été frappées : 1 cache, 1/2 doudou et 1 doudou.



*1 doudou de Kerikal*

La légende indoue se traduit sur l'avvers par KA/REIK/KAL et sur le revers par PUDU/TCHE/RI

oooooooooooooooooooo

Toutes ces monnaies eurent cours légal jusqu'au 7 juin 1871. A partir de cette date, seules les espèces métalliques de l'Inde ont été autorisées, l'autorité française n'intervenant que pour fixer le cours de change. Par contre la Banque de l'Indochine a pu émettre des billets de banque à Pondichery à partir du 21 janvier 1875, billets garantis en roupies métal et qui se trouvèrent par la suite surévalués par rapport au franc, la roupie passant de 1,67 fr en 1914 à 7,25 fr en 1925. On dut alors introduire des espèces métropolitaines qui eurent cours jusqu'à la guerre de 1939.

oooooooooooooooooooo

